Image not found or type unknown

Vol de manteau en boite de nuit

Par **ben82**, le **21/01/2009** à **21:34**

Bonjour, il y a quelques jours je suis allé dans une boite de nuit sur Lille et en arrivant j'ai déposé mon manteau dans la cabine du dj car je le connais. Mais en repartant mon manteau n'était plus là (il y avait mon portefeuille dedans). J'ai donc pensé qu'un étudiant un peu éméché s'était trompé de manteau et avait prit le mien à la place du sien. Or cela fait 1 mois et la personne ne m'a toujours pas rapporté le manteau, cela deviens donc du vol et j'ai fais une déclaration en ce sens. Mais je me demandais à qui revenait la responsabilité de ce vol. Certes j'ai mis mon manteau dans la cabine du dj (comme beaucoup d'autres) à la place du vestiaire, mais on m'y a autorisé. Donc à qui la faute ?

Par **ardendu56**, le **22/01/2009** à **15:16**

Malheureusement à vous; c'est votre responsabilité qui est engagée. Seule votre assurance personnelle peut vous dédommager si vous êtes assuré.
Faire une déclaration au commissariat pour perte de papiers et faire le nécessaire pour les papiers importants contenus dans le porte-feuille pour ne pas avoir de mauvaise surprise.

bien à vous.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés